



Rapport Annuel

2025

Agir

Rassembler

Partager



Rapport Annuel

2025

Agir
Rassembler
Partager

L'AAM représente les assureurs mutualistes

Créée le 18 mai 2016, l'AAM – Association des Assureurs Mutualistes – regroupe les mutuelles d'assurance également réunies au sein de France Assureurs. L'association promeut les spécificités mutualistes de ses 32 adhérents et membres partenaires, représentant 104 sociétés.

La principale mission de l'AAM consiste à promouvoir les valeurs mutualistes, de solidarité, proximité et démocratie. Son action vise à défendre et représenter les intérêts spécifiques des assureurs mutualistes. Elle coordonne les actions de ses membres en France ainsi qu'au niveau européen. L'AAM développe des synergies entre ses adhérents en proposant des services, des outils d'informations et des actions en commun. Elle veille à la bonne articulation des travaux de l'AAM avec ceux d'autres organisations représentatives, notamment de l'Économie sociale et solidaire.

Agir
ensemble

6

18

2
Rassembler
dans notre
diversité

Partager
nos
valeurs

26



AAM Association des Assureurs Mutualistes

Rapport annuel

2025

Agir

ensemble

Une année d'actions communes avec nos adhérents et en lien avec des partenaires ;

Des actions de plaidoyer et d'influence en France et en Europe ;

Une participation renforcée aux travaux de l'ESS car nous en sommes parties prenantes !

Des positions mutualistes portées auprès de France Assureurs, naturellement !

Dialoguer avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les entités à but non lucratif.



8 **L'édito du Président**

10 **Focus sur l'assurance mutualiste face aux nouveaux risques**

12 **Le mot de la Secrétaire Générale**

14 **L'année en bref**

17 **Les chiffres clés des adhérents**



Édito

du Président

10 ans d'engagement, de dialogue et d'avenir mutualiste

Thierry Martel

*Président de L'AAM - Association
des Assureurs Mutualistes*



**Mesdames et Messieurs
les administrateurs de l'AAM,**

L'année 2026 revêt une dimension profondément symbolique pour notre association puisqu'elle fête ses dix ans. Une décennie de combats partagés, de solidarité active et de construction collective. Cet anniversaire ne constitue pas seulement un jalon temporel; il consacre la maturité d'un rassemblement unique des sociétés d'assurance mutuelles. Ensemble, quelles que soient nos tailles ou nos spécificités, nous formons une communauté indissociable, unie par des valeurs partagées et une vision commune de notre métier.

À l'heure où notre société traverse des zones de fortes turbulences politiques, économiques et sociales, la question fondamentale demeure: « Qu'est-ce que signifie être un assureur mutualiste au XXI^e siècle? ». Notre réponse est d'une clarté absolue. Loin d'être une relique d'un autre temps, le mutualisme s'impose comme le modèle le plus moderne, le plus résilient et le plus adapté pour faire face aux grandes transitions de notre siècle. Face aux risques climatiques systémiques, aux bascules démographiques et à la dématérialisation numérique, l'intérêt collectif demeure notre meilleure protection individuelle.

La force de notre modèle repose sur des spécificités irréductibles que nous devons sans cesse réaffirmer. Nos entreprises sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Nous sommes indépendants, dépourvus d'actionnaires extérieurs à rémunérer et libérés de la tyrannie des dividendes ou des rendements à court terme. Notre gouvernance est transparente et ouverte. Nos excédents sont intégralement réinvestis au bénéfice exclusif de nos sociétaires et de la compétitivité de nos services.



Cette gestion sur le temps long, ancrée au cœur de nos territoires par de « vraies personnes », est précisément ce qui nous permet de conjuguer performance technique et solidarité humaine, en garantissant un service de qualité au juste prix.

C'est pour préserver et valoriser cette singularité que l'AAM a été créée il y a dix ans. Notre association remplit une mission indispensable de représentation et d'influence. Au sein de la profession, et plus particulièrement de France Assureurs, l'AAM s'assure que la voix des mutualistes soit entendue à sa juste mesure.

Notre utilité s'exprime avec la même force vis-à-vis des décideurs publics, tant au niveau national qu'europpéen. L'AAM s'est affirmée comme un interlocuteur crédible, réactif et écouté. Qu'il s'agisse de porter nos propositions concrètes pour garantir l'assurabilité des territoires face au changement climatique ou de peser sur les réformes structurantes à Bruxelles – à l'instar de notre mobilisation résolue contre les effets néfastes du projet FIDA –, nous répondons toujours présent. Grâce au renforcement de nos équipes dédiées au suivi des textes européens et à notre collaboration étroite avec l'AMICE, nous faisons résonner nos spécificités réglementaires là où s'écrivent les normes de demain.

Mais l'AAM est bien plus qu'un outil de représentation institutionnelle. Elle est, pour nous tous, une plateforme unique d'échange, de confrontation d'idées et de partage de bonnes pratiques. Les réunions de notre COMEX et la multiplication de nos groupes de travail thématiques – qu'il s'agisse de la Gouvernance, de la fiscalité, du numérique ou des enjeux IARD – permettent de faire circuler l'information et d'élaborer des solutions collectives. C'est de ce dialogue permanent entre dirigeants que naît la consistance de nos positions communes. Le succès grandissant des dîners de la Coupole Mutualiste, organisés en commun avec la FNMF, témoigne de cette vitalité et de notre capacité à fédérer la famille mutualiste autour de convictions fortes.

“ Le mutualisme s'impose comme le modèle le plus moderne, le plus résilient et le plus adapté pour faire face aux grandes transitions de notre siècle. ”

Je tiens à vous remercier chaleureusement, chers collègues, pour votre engagement indéfectible qui fait l'identité et la richesse de notre association. Rien ne se ferait sans votre participation active. Mes remerciements vont également aux équipes permanentes de l'AAM qui rendent possible notre action collective au quotidien.

À l'aube de cette nouvelle décennie, les défis qui se dressent devant nous sont immenses: l'évolution de la sinistralité climatique, le financement de notre modèle social face au défi de la transition démographique, les nouvelles mobilités, l'avènement de l'IA et les menaces cyber. Face à ces chantiers, notre feuille de route est claire: continuer à faire de l'AAM le bouclier et le porte-voix du modèle mutualiste. En agissant ensemble, avec la preuve par l'acte, nous continuerons de prouver que notre modèle est la réponse la plus humaine et la plus durable aux incertitudes du monde.

Dix ans d'engagement, dix ans de solidarité. Joyeux anniversaire à l'AAM, et merci à tous pour votre investissement et votre confiance.

Avec toute ma considération,
Le Président de l'AAM



L'assurance mutualiste face aux nouveaux risques

Jean-Hervé Lorenzi

Rédacteur en chef de la revue Risques

Depuis 10 ans, le risque a pris une place prédominante dans nos perceptions et dans nos comportements. Ce phénomène concerne de façon significative les risques dits assurables. L'assurance mutualiste est particulièrement adaptée pour relever ce défi de l'accroissement des risques, grâce à son fonctionnement fondé sur la solidarité, la mutualisation des ressources et une vision de long terme placée au service de l'intérêt collectif.

C'est sans aucun doute sur le front climatique que la hausse des risques est la plus aiguë. Comme le soulignait le prix Nobel de chimie Paul Josef Crutzen, nous vivons à l'heure de « l'Anthropocène ». Autrement dit, nous connaissons une période où les activités humaines ont un impact sur l'écosystème terrestre. Longtemps, nous sommes parvenus à modéliser le risque climatique en nous fondant sur l'expérience des événements passés. Ce logiciel est aujourd'hui dépassé et pour cause: les risques climatiques ont pris une ampleur inédite. Les 22 et 23 juillet 2024, notre planète a connu ses deux journées les plus chaudes depuis 1850. Partout ou presque, se multiplient des événements extrêmes. Des crues exceptionnelles ont touché le nord de la France en 2023. Souvenons-nous également de la sécheresse de 2022 ou encore des précipitations exceptionnelles de 2024. La multiplication de ces événements extrêmes constitue un défi de grande envergure pour le secteur de l'assurance car elle pose la question cruciale de l'assurabilité...

Cette dernière décennie est également placée sous le signe d'une accélération de la numérisation de nos usages. Véritable technologie de rupture, l'IA illustre le bond technologique accompli par nos sociétés. Toutefois, il s'agit là d'un phénomène fondamentalement ambivalent. D'un côté, la numérisation permet un suivi plus précis des risques, notamment grâce à la télématique automobile ou aux objets connectés. Elle offre aussi aux collaborateurs des sociétés d'assurance la possibilité d'optimiser leur temps en se concentrant sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. De l'autre, cette numérisation porte en elle de nouveaux risques à commencer par le risque cyber. Ainsi, l'IA offre aux cybers délinquants de nouveaux débouchés pour parfaire leurs stratégies. À la faveur de cette nouvelle technologie, les hackers sont désormais en mesure d'élaborer des attaques de phishing (ou hameçonnage) sur mesure.

Autre phénomène qui ne cesse de s'accroître, le vieillissement de la population. Dans le monde, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est passée de 8 % de la population totale en 1950 à 11 % en 2009. Si l'on peut se réjouir de l'augmentation de l'espérance de vie, ce phénomène pèse fortement sur notre modèle social et nos finances publiques. D'après les prévisions, le nombre de personnes en situation de dépendance va doubler d'ici 2050. On estime à 50 milliards d'euros le montant nécessaire pour relever le défi du vieillissement de la population dans notre pays. Inéluctablement, cette situation vient créer une pression accrue sur les assureurs proposant des contrats de prévoyance ou de dépendance.



Face à ces trois risques majeurs, l'erreur consisterait à se réfugier dans l'attentisme et le repli sur soi. En réalité, il faut plus que jamais faire front uni face à l'accroissement des chocs.

La réponse réside avant tout dans un renforcement des coopérations et de la solidarité. Quoi de mieux que le modèle mutualiste pour y parvenir ? Offrant une alternative aux défauts du système capitaliste, à commencer par la quête de profit immédiat, l'assurance mutualiste est à même de répondre aux défis qui nous attendent. Elle joue en effet le rôle de relais essentiel de solidarité en apportant des mécanismes de protection complémentaires, accessibles et fondés sur la mutualisation des risques plutôt que sur une logique de sélection ou de rentabilité immédiate.

Logique de long terme, mutualisation des risques, gouvernance démocratique et primauté de l'intérêt général sur la rentabilité immédiate, le modèle mutualiste semble parfaitement outillé pour relever le défi climatique. Là où certains risques climatiques deviennent difficilement assurables selon une logique essentiellement marchande, l'assurance mutualiste permet d'organiser une solidarité durable entre les sociétaires et de renforcer la résilience des territoires face aux catastrophes environnementales. Les acteurs mutualistes peuvent jouer le rôle d'amortisseur aux côtés de l'État pour absorber le choc des coûts induits par les événements naturels. Toutefois, le risque climatique ne peut être contenu uniquement par l'indemnisation des sinistres ; il implique aussi d'intervenir en amont pour réduire la vulnérabilité des populations et des territoires. Les assureurs mutualistes peuvent jouer un rôle moteur pour encourager les comportements de prévention ou accompagner la transition écologique de leurs sociétaires.

L'assurance mutualiste a également un rôle crucial à jouer sur le plan démographique. Dans ce contexte, elle apporte d'abord une réponse par la solidarité.

Contrairement à une logique strictement assurantielle fondée sur la sélection des risques et la rentabilité individuelle, le modèle mutualiste repose sur une mise en commun des contributions afin de protéger collectivement les sociétaires. **L'assurance mutualiste favorise également une vision de long terme indispensable pour anticiper les conséquences du vieillissement sur nos sociétés.** Les acteurs mutualistes peuvent investir davantage dans la prévention, le suivi médical, l'accompagnement du vieillissement ou encore les politiques de maintien à domicile. La réponse au défi démographique réside aussi dans le fait de retarder la perte d'autonomie et d'améliorer la qualité de vie des assurés.

L'assurance mutualiste constitue aussi une réponse adaptée au caractère systémique des risques liés à l'IA. Face à des menaces globales et interconnectées, la coopération devient essentielle. **Les acteurs mutualistes peuvent mutualiser non seulement les coûts des sinistres, mais aussi les investissements en cybersécurité, en prévention et en sensibilisation.** Cette logique collective renforce la résilience face à des risques numériques en constante évolution. En outre, les structures mutualistes disposent d'atouts spécifiques pour promouvoir une IA plus éthique. Leur gouvernance démocratique encourage une réflexion collective sur l'usage des données personnelles ou encore sur la transparence des algorithmes.

Avec l'assurance mutualiste, chaque individu est à la fois bénéficiaire et acteur du système. En outre, sa gouvernance plus horizontale favorise la transparence, la responsabilité, ainsi que l'appropriation collective des décisions par les individus. Cette dernière redonne le sentiment de pouvoir agir sur le cours des événements, ce qui constitue un remède face au sentiment d'impuissance croissant que l'on observe dans nos sociétés et qui, bien souvent, alimente la crainte et la défiance de nos concitoyens envers les institutions.



Le mot

de la Secrétaire générale

Le 18 mai 2016, l'assemblée générale constitutive de l'AAM - Association des Assureurs Mutualistes - rassemblait les adhérents du GEMA et de la FFSAM pour un destin commun. Fiers d'appartenir à la famille mutualiste de la nouvelle Fédération Française de l'assurance devenue France assureurs depuis, l'AAM, maison des assureurs mutualistes, reste fidèle à sa mission : rassembler, partager des valeurs, agir ensemble !

Cornélia Federkeil

Secrétaire générale de L'AAM

12



À bien y regarder l'AAM a trouvé ses lettres de noblesse en recherchant des positions équilibrées, convaincue que les spécificités des acteurs mutualistes étaient une source de progrès pour l'ensemble des assureurs.

L'AAM c'est la force du collectif. Qu'avons-nous fait ensemble ?

Une QPC - question préjudicielle de constitutionnalité - sur l'assurance emprunteur, une contribution en porte étroite au Conseil constitutionnel sur la loi de finances rectificative 2017 concernant une contribution exceptionnelle. Nous avons obtenu une reconnaissance de notre mission d'intérêt général en 2022.

Nous avons traversé des lois, des décrets à foison au niveau national : loi d'orientations des mobilités, loi Pacte et la création des sociétés à mission, du PER - Plan épargne retraite -, loi énergie/climat, loi Sapin 2 pour ne citer que les plus structurantes.

De la même manière, au niveau européen, plus de 70 textes impactent aujourd'hui l'assurance. L'AAM a pris une large part dans la révision de solvabilité 2 en particulier sur le sujet



des groupes européens mutualistes et sur la proportionnalité, dans les discussions toujours en cours concernant FIDA (partage des données de l'assurance). Nous initiions une nouvelle phase de plaidoyer autour des marchés publics et de la réparabilité des véhicules électriques.

Nos groupes de travail sont représentatifs de l'actualité de nos adhérents. Dès les débuts de l'AAM, nous avons travaillé à la création d'un catalogue de formations pour les administrateurs qui aujourd'hui se perpétue en partenariat avec l'IFPASS. Au fil du temps, nous avons traité des sujets aussi variés que les captives de réassurance pour les assureurs, les groupes TVA, l'assurance vie en taux négatifs, la mise en œuvre de DORA (résilience numérique des opérateurs d'assurance).

Nous avons des groupes permanents, gouvernance, affaires publiques qui fonctionnent en liens étroits avec les adhérents qui y apportent toute leur valeur ajoutée. En matière de gouvernance, des guides de bonnes pratiques ont été rédigés grâce au soutien des membres de l'AAM. Je noterais notamment le guide pratique relatif à l'information extra-financière liée à la gouvernance, le guide des pratiques de gouvernance à l'attention des administrateurs, guide des pratiques de déontologie de l'administrateur et le dernier en date, le guide de pilotage de la stratégie en matière de durabilité conjointement avec la FNMF - Fédération nationale de la Mutualité Française. Concernant la FNMF, j'observe que les liens se sont renforcés tout au long de ces 10 ans et, depuis 2 ans, a été créé des événements communs sous forme de cercle de réflexions et de discussions, « la Coupole Mutualiste ».

Forts de leurs valeurs, les membres de l'AAM se sont dotés en 2020 d'un Manifeste à destination des citoyens et des sociétaires pour exprimer leurs engagements économiques et territoriaux, démocratiques et sociétaux. Nous avons lancé un concours afin de récompenser un projet à

impact « good impact project » dont les jeunes lauréats valorisaient une expérimentation environnementale autour des microplastiques. Le mutualisme doit parler aux jeunes et à la société tout entière. À cet égard, nous avons fait mener deux études auprès des Français et Françaises, l'une sur les valeurs du mutualisme en 2018 et la seconde sur les jeunes et le mutualisme en 2021.

En 10 ans, j'ai pu participer à l'évolution de l'association qui dès sa création a su être une organisation agile. Dès 2017, une rénovation de l'AAM était lancée afin d'offrir les services les plus en adéquation avec les besoins des adhérents et être un acteur reconnu au sein de la profession et des décideurs institutionnels.

Je crois pouvoir dire que l'AAM a rempli ces deux missions. L'actualité nous mène vers toujours plus d'actions concrètes. La conférence qui se tient le 18 juin 2026 sera l'occasion de dresser nos orientations vers de nouvelles perspectives dans un monde où les mutualistes doivent « assurer un monde en transition ».

10 ans, ça se fête et c'est l'instant des remerciements qui s'adressent aux membres de la Commission exécutive de l'AAM partis en 2025 et aux nouveaux arrivés, pour leur implication.

Avec un plaisir renouvelé, je souhaite remercier vivement l'ensemble des adhérents de l'AAM, dirigeants, administrateurs, collaborateurs qui s'investissent dans nos travaux et mutualisent leur engagement. Mes remerciements très chaleureux vont au président de notre association qui par son implication et son écoute s'attache à donner à l'AAM toute sa place dans le secteur de l'assurance. Enfin, un grand merci à Valérie Blanchard, Karine Roda et notre nouvelle chargée d'affaires européennes, Manola Ruff, qui au quotidien, à mes côtés, avec constance et efficacité, contribuent à la bonne organisation de notre association au service de nos adhérents.

10 ans après, je suis toujours aussi fière d'appartenir à cette famille, et reconnaissante, de la confiance qui m'a été donnée.

2025

en bref

Janvier

Audition au Sénat dans le cadre du projet de loi « Résilience » sur la cybersécurité et la mise en œuvre du règlement européen DORA.

16/01



29/01

Rencontre avec le président de l'Amice Grzegorz Buczkowski.



Dîner de la Coupole mutualiste AAM et Mutualité Française : *Faire de l'usage de la donnée un levier de protections.*

20/05

Février

04/02

Rendez-vous avec Emmanuel Puisais-Jauvin, Secrétaire général des affaires européennes auprès du Premier Ministre.

12/02

Dîner de la coupole mutualiste AAM et Mutualité Française : *Financement de la prise en charge du vieillissement de la population: a-t-on tout essayé?*



1^{er} Atelier Dora AAM/Mutualité Française *Introduction et présentation des enjeux liés à la gestion des tiers (TPRM).*

15/05

Mai



Assemblée générale de l'AAM
à Dinard à l'invitation de la MAIF.

27/06



»» Juin

12/06



Rencontres actu AAM/FNMF
*Lutte contre le blanchiment
et le financement
du terrorisme (LCB-FT).*

2° atelier DORA
AAM/Mutualité Française
Gestion des incidents TIC
(Technologies de l'information
et de la communication).

30/06

15

Juillet

08/07

Lancement de la Conférence des financeurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) à Bercy, en présence d'Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et de Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire.

Octobre

3^e Atelier Dora
AAM/Mutualité Française
*Cadre de gestion
des risques TIC.*

17/10

Novembre

12/11

Rencontre AAM de l'actualité
sur la facturation électronique.



27/11

Journée des administrateurs
de l'AAM (JAAM) sur le thème
*« Les assureurs mutualistes :
services, gestion de crises et
résilience sur les territoires ».*



Décembre

08/12

Événement AAM / Mutualité Française sur
l'actualité prévoyance, retraite et épargne.

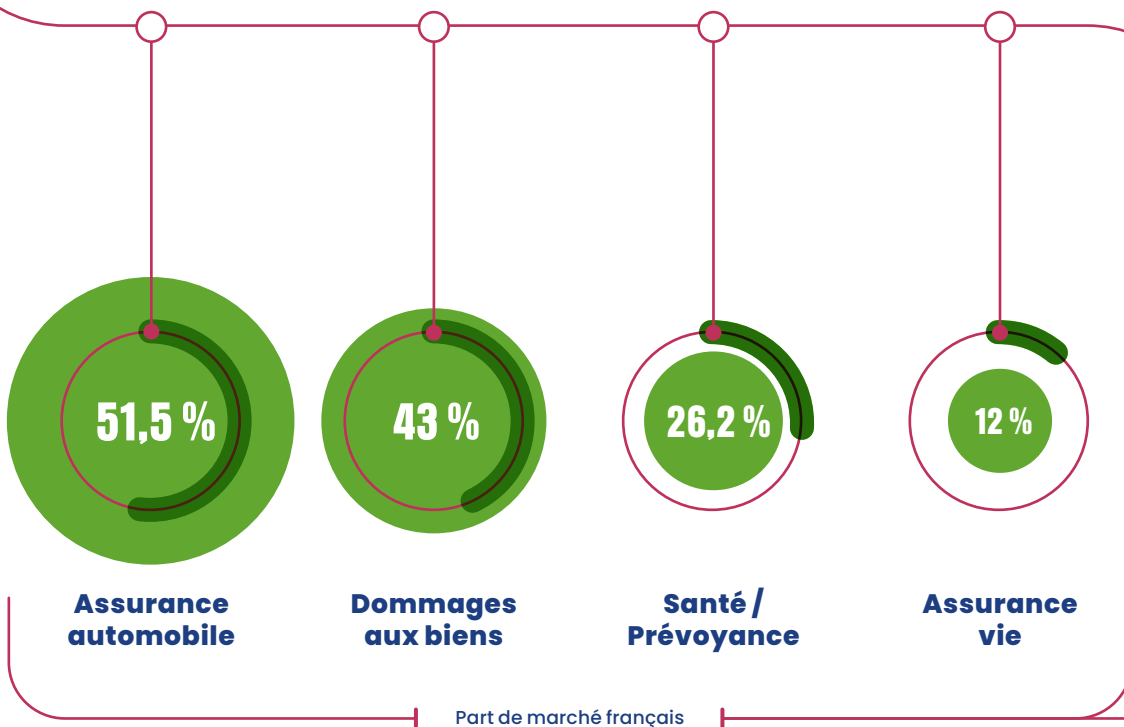


Chiffres clés

des adhérents en 2025

122 000
collaborateurs

54,4 millions
de sociétaires et de clients
En France et dans les filiales à l'étranger





AAM Association des Assureurs Mutualistes

Rapport annuel

2025

Rassemblement

dans notre
diversité

Échanger, réfléchir, débattre c'est
l'ADN du mutualisme et de l'AAM!

Des adhérents de tailles différentes
sur des marchés différents, sur des
territoires différents et pourtant...

Pouvoir se rassembler autour de principes et
valeurs qui répondent aux besoins de la société.

La création d'engagements inscrits
en toutes lettres dans :

- _Le Manifeste des assureurs mutualistes de l'AAM
- _La charte des valeurs

20 **Le manifeste**

22 **La charte
des valeurs**

23 **Les adhérents**

24 **La gouvernance**

25 **L'équipe**

Le manifeste

Nos engagements mutualistes

Pourquoi sommes-nous là et qui sommes-nous? <<

La crise sanitaire mondiale nous aura rappelé à au moins deux évidences: la première c'est qu'il y a une part considérable d'imprévu dans nos vies; la seconde c'est qu'elles sont toutes d'une grande vulnérabilité si elles n'en sont pas protégées. Parce que nos existences sont faites de risques à éviter, de difficultés à surmonter, mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons besoin les uns des autres, nous avons besoin de protection mutuelle pour nous réaliser, pour nous projeter.

À l'heure où les ménages s'inquiètent pour **leur avenir**, pour **leur santé**, pour **leurs biens**, pour **leur épargne**, trop nombreux sont pourtant les Français qui avancent seuls, à découvert, renonçant à l'assurance.

À l'heure où les entreprises questionnent tout autant leur survie, leur raison d'être et de faire, et afin de répondre à **ce besoin fondamental de protection, nous assureurs mutualistes, rassemblés au sein de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs et nos principes fondamentaux.**

Car nous formons des entreprises d'assurance atypiques. Car nous portons chaque jour la conviction et la démonstration que nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, à vos attentes, à vous les millions de personnes qui nous avez rejoints, à vous qui pouvez ou voudrez demain nous rejoindre.

20

>> Vos attentes sont économiques

Vous attendez d'abord des **offres de protection et d'épargne claires et accessibles, un service de qualité, à un prix que vous estimez juste.**

Chez nous vous êtes plus qu'un client, vous êtes un sociétaire, vous faites société avec nous. Nous formons avec les sociétaires et leurs représentants, une communauté unique qui porte collectivement un même projet et une même volonté: celle de se protéger mieux ensemble.

À la différence d'autres assureurs, d'autres sociétés de capitaux, qui reversent une part de leur résultat à un actionariat extérieur, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes.

Nous sommes **indépendants, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, pas de dividendes à verser.**

Et vos cotisations sont intégralement réinvesties au seul bénéfice de la communauté des sociétaires et de notre compétitivité.

Attentifs à votre pouvoir d'achat, nous pouvons donc vous proposer des contrats d'assurance aux prix les plus équilibrés par rapport à la qualité réelle de votre protection. Et parce que 100 % de vos cotisations servent le collectif, nous pouvons également **garantir une qualité de service élevée**, comme le montrent, année après année,

les enquêtes de satisfaction et les taux de fidélisation qui sont parmi les meilleurs du marché.

Vous avez besoin d'être rassurés pour vos biens et placements financiers. **Notre modèle économique ne vise pas la maximisation des profits.** Temps de crise, temps plus serein, nous nous inscrivons **dans le temps long**. Nos entreprises mutualistes sont d'autant plus solides qu'elles n'obéissent pas à des rendements et des logiques de court terme: elles conjuguent à la fois **la performance et la solidarité**, elles ont démontré leur pérennité, et leur force de résilience lors des dernières crises financières et sanitaires.



» Vos attentes sont citoyennes

Aujourd'hui, **la confiance** dans nos institutions et nos systèmes de représentation traditionnels est questionnée. En tant que consommateur, en tant que citoyen, vous avez votre mot à dire, vous voulez être écoutés.

Notre modèle mutualiste est ouvert et inclusif. **Il repose sur un principe clé : la démocratie.** Dans nos collectifs, chaque personne a une voix. En tant que sociétaire, vous pouvez voter pour vos représentants. Vous pouvez vous-même **vous engager dans la gouvernance de l'entreprise**, contribuer à sa vie mutualiste, à sa trajectoire. Votre implication dans la vie de nos entreprises est le fondement et le moteur de notre modèle mutualiste. L'entreprise n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres. Grâce à ses sociétaires, la société est dans l'entreprise et l'entreprise ne se vit pas en dehors de la société.

Nos engagements : <<

Parce que nous sommes des entreprises issues de la société, parce que notre raison d'être c'est de vous servir, parce que vous êtes au cœur de nos modèles, vos attentes économiques, citoyennes, sociétales, trouvent en nous des réponses concrètes et utiles. À l'heure où l'histoire et la société donnent raison à nos modèles d'entreprise trop méconnus, nous, assureurs mutualistes, nous nous engageons à porter nos principes, nos valeurs partout où l'association qui nous rassemble, l'AAM, peut et pourra faire résonner nos voix, vos voix. À l'heure enfin où ce qui est dit et communiqué ne se traduit pas toujours dans ce qui est fait, nous nous engageons, devant vous, avec vous, avec force et sincérité, à rendre compte chaque année à nos sociétaires de ce que nous mettons en œuvre pour concrétiser les valeurs que nous partageons.

» Vos attentes sont sociétales

Aujourd'hui, vous ne voulez pas d'entreprises qui soient hors-sol, d'entreprises qui, tournées d'abord vers leur seul profit financier, ne considéreraient pas plus largement leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes particulièrement sensibles aux **questions écologiques** de nos territoires, et vous affirmez votre préoccupation pour l'avenir de notre planète.

Nous, assureurs mutualistes, n'avons pas attendu les effets de mode pour nous engager au service d'un monde plus durable. Nous sommes également conscients de nos responsabilités pour accompagner plus fortement les transformations nécessaires que vous souhaitez. Cela passe par nos actes, **par nos investissements éthiques et responsables**, mais aussi par l'incitation de notre communauté d'assurés à adopter des comportements plus vertueux.

Vous êtes enfin en attente de lien. Le lien c'est **la proximité, l'accessibilité et l'humanité** dans la relation avec votre assureur. En entrant chez nous, vous rejoignez une société de personnes qui vous ressemblent, une société d'équité et de réciprocité. Vous êtes chez vous. Et parce que vous c'est nous, vous n'êtes pas un « numéro » : vous êtes réellement entendu, accompagné et protégé par de vraies personnes qui, comme vous, savent que vos projets de vie, pour se réaliser, ne peuvent pas être confiés à des machines ou à des prestataires situés au bout du monde. Nous, assureurs mutualistes, sommes présents, au plus près de vous, de vos situations particulières, sur les territoires. Conseillers et agents généraux, en agence ou en centre d'appels, représentants des sociétaires, nous travaillons et vivons en France. Artisans, entrepreneurs, réparateurs, professionnels de la santé et du droit : **nos métiers sont fiers de les mobiliser et de contribuer à la vitalité économique de nos régions.**

“ Nous sommes assureurs, oui mais assureurs mutualistes. Parce que nous c'est vous, vous trouverez en nous les réponses les plus pertinentes à vos attentes légitimes de protection et d'accompagnement tout au long de vos vies. ”

La charte des valeurs

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue.

L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer. Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente.

Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'Assemblée générale est composée des sociétaires (ou de leurs délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du Conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

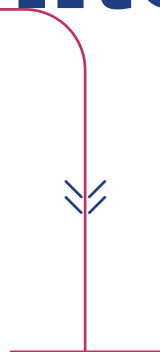
Les mutuelles d'assurance qui adhèrent à l'Association des assureurs mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie. Elles s'engagent à :

- **Respecter l'équité** entre les sociétaires ;
- **Adopter une gestion** socialement responsable ;
- **Proposer des contrats et services adaptés** et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès du plus grand nombre ;
- **Faciliter la participation** et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;
- **Favoriser la reconnaissance** du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;
- **Contribuer à une croissance** économique durable.

Nos adhérents

La force de l'AAM, Association Des Assureurs Mutualistes, est de :

- Réunir la très grande majorité des mutuelles d'assurance quels que soient leur secteur affinitaire, leur sphère d'influence géographique ou économique, leur taille ou leur chiffre d'affaires,
- Promouvoir leurs valeurs,
- Soutenir leurs intérêts, à la fois dans un souci d'égalité entre tous et de respect de leurs particularités.



32

adhérents

104

sociétés représentées

La gouvernance

de l'AAM

Les membres du bureau



Président
Thierry Martel
GROUPAMA

4 vice-président.e.s



Adrien Couret
AÉMA GROUPE



Pascal Demurger
MAIF



Fabrice Heyriès
AG2R LA MONDIALE



Maud Petit
COVÉA

Trésorier



Sylvain Mortera
AREAS

La gouvernance
de l'AAM a été renouvelée
en juin et en novembre 2025.

4 membres



Stéphane Dessirier
MACSF



Pierre Esparbès
SGAM BTP



Nicolas Gomart
MATMUT



Vincent Malandain
MUTUELLE DES
ARCHITECTES FRANÇAIS

Les membres de la Commission exécutive

AÉMA GROUPE

Adrien Couret

Suppléant Pascal Michard

AG2R LA MONDIALE

Fabrice Heyriès

Suppléant Éric Rosenthal

AGPM

Olivier Requin

Suppléant Ugo Marinelli

AMF MUTUELLE D'ASSURANCES

Lionel Le Gall

Suppléante Raja Ben Taarit

AREAS ASSURANCES

Sylvain Mortera

Suppléant Patrick Bensegnor

ASSURANCE MUTUELLE

DES MOTARDS

Patrick Jacquot

Suppléante Stéphanie Liogier

CAISSE MUTUELLE MARNAISE

D'ASSURANCES

Stéphane Vilain

Suppléante Dorothee Perardel

COVÉA

Maud Petit

Suppléant Stéphane Cossé

GROUPAMA

Thierry Martel

Suppléant Jérôme Narbonne

IMA ASSURANCES

David Pino

INTÉRIALE

Martine Carlu

Suppléant Fabrice Grière

L'ÉTOILE

Olivier Marciaux

Suppléant Emmanuel Lelièvre

LE CONSERVATEUR

Olivier Meunier

Suppléante Élisabeth Fabre

MACSF

Stéphane Dessirier

Suppléant Nicolas Gombault

MAE

Stéphane Coste

MAIF

Pascal Demurger

Suppléant Sébastien Duplan

MAPA

Vincent Loizeil

Suppléant Philippe Dubois

MATMUT

Nicolas Gomart

Suppléante Émilie Bel

MONCEAU ASSURANCES

Jérôme Sennelier

Suppléant Alexis Burdeau

MUTEX

Pascal Pigot

MUTUELLE D'ASSURANCE

DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp

Suppléant Samuel de Bernard

MUTUELLE DE POITIERS

ASSURANCES

Stéphane Désert

Suppléant Thierry Gallet

MUTUELLE DES ARCHITECTES

FRANÇAIS ASSURANCES

Vincent Malandain

Suppléant Michel Klein

MUTUELLE FRATERNELLE

D'ASSURANCES

Vincent Boyer

Suppléant Hervé Bareth

SGAM BTP

Pierre Esparbès

Suppléant Joseph Pultrini

RELYENS

Dominique Godet

Suppléante Margaux Bonnet

SMACL

Corine Gadeau

Suppléant Jean Boyer

THELEM ASSURANCES

Pascal Féliot

Suppléante Séverine Prin

UMR

Éric Chancy

Suppléant Philippe Rey

25

L'équipe de l'AAM



Cornélia Federkeil
Secrétaire
générale



Valérie Blanchard
Secrétaire
générale adjointe



Manola Ruff
Chargée des
dossiers européens
(2026)

Karine Roda
Assistante
de direction



AAM Association des Assureurs Mutualistes

Rapport annuel

2025

Partager

nos
valeurs

Développer des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;

Créer des moments de réflexion, par la Journée des administrateurs (JAAM), les groupes de travail, les Rencontres AAM de l'actualité ;

Porter ensemble de nouveaux projets seuls, ou avec des partenaires ;

Faire connaître et reconnaître l'assurance mutualiste par une communication accessible ;

Travailler en Europe avec les homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et sur le plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF).

28 **Zoom sur la Journée des administrateurs**

33 **Retour sur 2025**

34 Sur le plan national
36 Sur le plan européen

38 **Perspectives et projets**

39 **Services aux adhérents**

40 **Participations extérieures**

42 **Liens avec les partenaires**

43 **La communication de l'AAM**

Zoom sur

les actes

La Journée des administrateurs #8

Les assureurs mutualistes : services, gestion de crises et résilience sur les territoires

L'Association des assureurs mutualistes a organisé, le 27 novembre à Paris, la Journée des administrateurs sur le thème : « Les assureurs mutualistes : services, gestion de crise et résilience sur les territoires ». Consolidation des filières, coordination des interventions, gestion de crises : sur le terrain, les initiatives mutualistes participent de la résilience des territoires.

Entre les assureurs mutualistes et les territoires, il s'agit d'une histoire de filiation. En effet, comme l'a pointé, le 27 novembre, Thierry Martel, président de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), lors de la journée des administrateurs, « nous sommes nés dans les territoires à l'initiative de citoyens et d'acteurs économiques. C'est là, dans la réalité du quotidien, que les assureurs mutualistes trouvent leur sens et leur raison d'être ».

Pour preuve, les actes de naissance des entités mutualistes témoignent de cette implantation locale. Ainsi, le groupe Thèlem Assurances a vu le jour en 1820 dans le Loiret, a rappelé son directeur général, Pascal Féliot. Il est aujourd'hui présent dans 60 départements. Le groupe IMA, spécialisé dans l'assistance, est né à Niort (Deux-Sèvres) en 1980, a indiqué David Pino, président du directoire. « Nous avons la particularité, à l'instar d'autres assureurs mutualistes, de produire nos activités en France, ce qui de plus en plus rare. Nous avons 10 000 prestataires sur le territoire national. La puissance d'une société d'assistance, c'est son maillage », a-t-il expliqué.

Coordonner les interventions

L'objectif des assureurs, des assistants et aussi des experts est d'apporter une réponse optimale à leurs bénéficiaires en cas de sinistre. Pour cela, témoigne Jean-Vincent Raymondis, PDG de Saretec France, un groupe spécialisé dans l'expertise après sinistre, « il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des différents intervenants qui agissent sur le terrain. C'est ainsi que l'on trouve des solutions adaptées à chaque personne ». Si, de l'avis général, cette synergie fonctionne plutôt bien, des points d'amélioration ont été identifiés.

« Quand on analyse les difficultés qui surgissent au moment de la gestion d'un sinistre, on observe que la communication a été, un moment, rompue avec les maires. Or, ce sont eux qui connaissent les personnes touchées. Savoir créer des liens avec ces élus, avant et après le sinistre, est un véritable enjeu », estime Jean-Vincent Raymondis.

Autre enjeu : la coordination des interventions de l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, dans le Nord, après les inondations de 2023 et 2024, un sous-préfet a été nommé « afin de mettre tous les acteurs autour de la table pour qu'ils agissent de manière concertée », explique Thibaud Courtiol, chef de la mission Catastrophes naturelles de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur. « Les assureurs avaient pris des mesures d'ampleur pour leurs sociétaires, mais ces derniers n'en n'avaient pas toujours connaissance. Le sous-préfet a eu ce rôle d'informer les personnes sinistrées des actions présentes et futures déployées par les assureurs. », poursuit-il. Pour cet expert, il faut généraliser ce dispositif, car « en cas de catastrophe, l'État est attendu en tant que coordinateur ».

Par ailleurs, une commission nationale consultative sur les catastrophes naturelles a été instituée en 2021, dont l'arrêté de nomination des membres vient d'être publié. Elle réunit des élus, des représentants des assurances, ceux de la société civile, des chercheurs... « Cette commission aura pour but de donner un avis sur les critères de reconnaissance de catastrophes naturelles. Elle traitera également des délais d'indemnisation. En fait, elle sera impliquée sur l'ensemble du processus, de la demande faite au maire jusqu'à l'indemnisation après le travail des experts », explique Thibaud Courtiol.

La consolidation des filières s'avère également nécessaire à l'heure où « nous vivons la raréfaction de certains corps de métier », constate David Pino. « En d'autres termes, précise-t-il, l'offre d'exécution de nos prestations se réduit, son coût augmente alors que le risque est en forte augmentation. J'ai l'intime conviction qu'il faut être plus présent physiquement sur les territoires ». Pour Pascal Feliot, « les assureurs interviennent de plus en plus sur les filières. Soit via des réseaux de réparateurs agréés, soit par des acquisitions. L'objectif est de garantir à nos assurés, le moment venu, une solution à un coût acceptable ».

Enfin, afin d'optimiser l'action des assureurs, Thierry Martel appelle à une évolution de la relation avec les sociétaires. « La présence physique ne suffit plus. Notre proximité doit désormais être hybride. Le numérique n'est pas un renoncement, il doit nous permettre d'accompagner nos sociétaires dans les moments délicats, en associant humanité et efficacité ».

Associer la prévention à la préparation

Comment agir en amont du sinistre ? « La meilleure des préventions, c'est quand l'agent d'assurance vit sur le même lieu que l'assuré. La relation humaine marche beaucoup mieux qu'un contact par mail », assure Pascal Feliot. Pour David Pino, « aux plans de prévention, il faut associer des plans de préparation car nul n'ignore que l'on va être confronté à une intensification des catastrophes naturelles ».



Catastrophes naturelles : l'exemple de Vinci

Le groupe Vinci, via sa plate-forme de prospective et d'innovation, intitulée « Leonard » a lancé un programme de réflexion destiné à anticiper les impacts environnementaux des catastrophes naturelles afin d'assurer la durabilité des activités et des infrastructures. Cette entité accompagne également les territoires impactés. C'est le cas des Alpes-Maritimes après le débordement, à deux reprises (2019 et octobre 2025), du fleuve La Brague sur l'autoroute A8, à la hauteur d'Antibes. Comme l'a indiqué Valentine Huet, responsable prospective adaptation climatique chez « Leonard », le groupe mène actuellement une « étude socio-économique des travaux d'adaptation climatique, afin de déterminer des zones de vulnérabilité ».





Zoom sur

les actes

Pour y faire face, des « *collaborations transversales innovantes* » sont à mettre en œuvre. « *Ainsi, détaille-t-il, nous travaillons avec les pompiers depuis une quinzaine d'années. À titre d'exemple, ces derniers sont mobilisés par les maires pour bâcher les toits lors de chutes de grêle tout simplement parce qu'il n'y a pas de prestataires disponibles dans les délais. Avec les pompiers, nous visons une juste répartition des tâches. En mettant en place des réseaux d'exécution de prestation, les assureurs seront ainsi*

en capacité de prendre part à des activités essentielles pour la population. Ces plans de préparation questionnent notre capacité collective à mettre en place des dispositifs mutualisés », indique David Pino.

Tous ces témoignages montrent le rôle majeur des structures mutualistes afin que les territoires soient « *des espaces résilients, capables de réagir en temps de crise, mais aussi d'anticiper, de se transformer et de durer* », conclut Thierry Martel.

Entreprises et territoires: des intérêts communs

30

Si les entreprises peuvent contribuer à la prospérité des territoires, l'offre des collectivités a également un impact sur la performance de ces acteurs économiques. Des stratégies communes sont donc nécessaires pour un développement respectif.

Comment estimer l'implantation des entreprises sur les territoires? Quelques chiffres suffisent pour s'apercevoir qu'elles font partie du paysage familier des citoyens. Ainsi, l'Union des entreprises de proximité (U2P) représente « *90 % des entreprises en France* », a indiqué Dominique Anract, son premier vice-président. « *On peut dire que, partout en France, du matin au soir, on est dans les bras de l'U2P* », fait-il valoir, car il s'agit d'établissements du quotidien (commerces, artisanat, entreprises du bâtiment, entreprises alimentaire...).

Quotidienne est également la fréquentation d'une boulangerie. « *Il existe 35 000 boulangeries artisanales en France, soit presque une dans chaque commune. Au total, ce sont 12 millions de clients qui, chaque jour, poussent la porte de ce commerce* », pointe Dominique Anract, également président de la Confédération de la Boulangerie et pâtisserie.

En Occitanie, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent « 15 % des emplois privés sur tous les secteurs d'activité », relève Patrick Jacquot, président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) d'Occitanie, également président de la Mutuelle des motards. « Elles regroupent 21500 établissements, soit 246 000 salariés, ayant un fort ancrage local. » Enfin, comme l'a souligné Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France (APVF), « 70 % des emplois industriels se trouvent dans des communes de moins de 20 000 habitants ».

L'importance du capital territorial

Ces éléments factuels montrent également que les entreprises constituent le poumon économique des territoires. « L'économie locale explique un tiers de leur prospérité », affirme Elisabeth Laville, fondatrice d'Utopies, un think tank spécialisé dans la stratégie de solutions innovantes. « Les entreprises permettent non seulement la création d'emplois, directs et indirects, mais aussi de créer du commun et du lien social », ajoute-t-elle.

Pour autant, il serait illusoire de penser que la seule implantation d'entreprises suffit à assurer une bonne santé économique des collectivités. Le ruissellement se fait dans les deux sens. Christophe Bouillon invite à s'interroger « sur l'impact des territoires sur les entreprises ». « J'observe, indique-t-il, qu'il existe des territoires qui ne vont pas bien alors que leurs entreprises se portent bien, et inversement. Aujourd'hui, il faut comprendre que collectivités et entreprises sont confrontées aux mêmes transitions, qu'elles soient numérique, écologique, ou démographique. De fait, le lien entre elles s'est renforcé. C'est pourquoi se développent de plus en plus des marques territoriales. Pour recruter des jeunes collaborateurs, des collectivités doivent proposer une offre culturelle, des services de soins, des transports, des logements... Cela est aussi nécessaire aux entreprises pour attirer une nouvelle main-d'œuvre. Il est donc essentiel d'avoir des stratégies communes ».

À quelles conditions les liens entre les deux entités peuvent-ils être « gagnants-gagnants » ? « Il existe cinq leviers d'impact des entreprises sur les territoires. Je les cite : soutenir l'entrepreneuriat local ; essayer de drainer l'épargne locale sur l'entrepreneuriat local ;

acheter localement ; trouver des partenaires locaux, mutualiser des activités, comme la logistique, les RH... », indique Elisabeth Laville.

De son côté, le territoire, par son offre et ses potentialités, a une influence sur la prospérité des entreprises. « Dans une étude sur le capital territorial que nous avons publiée, nous montrons que sur les territoires industriels 40 % de la prospérité d'une entreprise est liée à des facteurs locaux. Autrement dit, le territoire est un écosystème de soutien aux entreprises s'il a une économie diversifiée. En Chine et en Inde, ce pourcentage peut atteindre 70 % », poursuit la fondatrice d'Utopies.

« Une assurance contre la défaillance »

Toutefois, un contexte économique fragile agit comme une force contraire à la bonne santé des territoires et des acteurs de l'économie. Tous les secteurs sont actuellement concernés. « Pour la seule Occitanie, 15 000 emplois sont concernés par la suppression d'effectifs au Secours Catholique », pointe Patrick Jacquot.

Alors, comment rebondir en situation de crise ? L'ESS offre, pour sa part, des opportunités car elle permet, entre autres, de nouer « des partenariats durables, respectueux de l'humain et de l'environnement », assure Patrick Jacquot, qui n'écarte pas des rapprochements avec des entreprises traditionnelles. En guise d'illustration, Elisabeth Laville a rappelé que la ville de Preston, en Angleterre, avait retrouvé une prospérité en misant sur l'ESS après une sinistreuse économique.

Enfin, cette experte invite les entreprises à « cultiver un ancrage local ». « C'est une assurance contre la défaillance, car une entreprise qui a un faible ancrage local a deux à trois fois plus de risques de faire défaut ». « Pour y parvenir, explique-t-elle, il est nécessaire de placer le local dans les missions de l'entreprise, c'est-à-dire de soutenir les différentes communautés des territoires, comme les producteurs et prestataires locaux. Ensuite, considérer le local comme un marché, mais aussi comme un modèle de relation client, comme un espace de mutualisation et enfin comme un gisement de ressource ». Ce qui est en jeu : la performance et la capacité de résilience des uns et des autres.



Zoom sur

les actes

Une quête de tranquillité

Dans leur grande majorité, les Français expriment un besoin de protection et de tranquillité. C'est l'un des enseignements du Baromètre 2025 des territoires, présenté par Bernard Sananès, président de l'Institut d'études Elabe.

Dans ce contexte, s'ils sont « 78 % à être attachés aux territoires », poursuit le président d'Elabe, les Français considèrent majoritairement que les collectivités locales « ne s'adaptent pas plus rapidement que le pays » au changement climatique. De même face aux risques de catastrophes naturelles.

Dans cette situation anxiogène, la très grande majorité des Français exprime un fort besoin de protection qui passe, en particulier, par le maintien d'un système de solidarité, que ce soit en matière de retraite, de santé, de dépendance ou de perte d'emploi. « On voit de plus en plus apparaître une quête globale de tranquillité », analyse Bernard Sananès.

Autre résultat: une augmentation de l'image positive des entreprises (83 %, soit 13 points de plus qu'en novembre 2022). Ce plébiscite concerne en particulier les TPE/PME (91 %), puis les entreprises de taille intermédiaire (77 %) et les grandes entreprises (56 %).

Le moral des Français n'est pas au beau fixe. Confrontés à une pluralité d'insécurités (géopolitique, climatique, économique, sanitaire...), ils sont 80 % à éprouver « des difficultés à se projeter dans l'avenir ». Et cela quelle que soit leur implantation géographique ou leur catégorie socio-professionnelle, a souligné Bernard Sananès, président de l'Institut d'études Elabe, en présentant l'édition 2025 du Baromètre des territoires.

À titre d'exemple, 54 % de nos concitoyens considèrent qu'ils sont exposés au risque de devoir changer de vie en raison d'une baisse du pouvoir d'achat. « Outre les personnes aux revenus modestes, la crainte du déclassement concerne aussi les classes moyennes et une partie des cadres », a-t-il commenté.

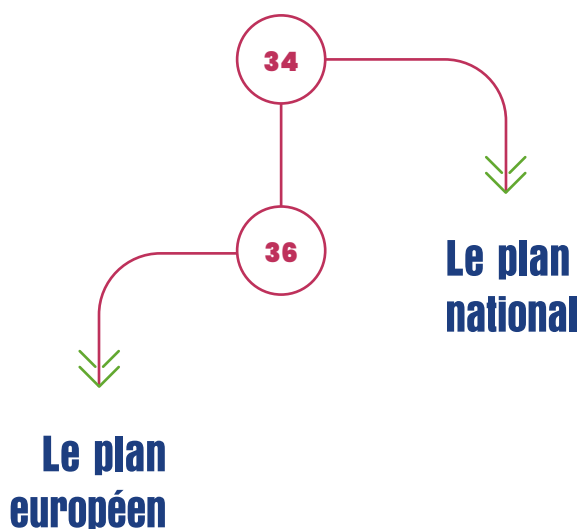
Retour sur

2025

Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactante pour les mutuelles d'assurance en 2025, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales.

33

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2025, on relèvera sur :





Retour sur

2025

Le plan national

Mettre à disposition de nos adhérents un guide pratique de pilotage de la stratégie de durabilité

En 2025, l'AAM a lancé des travaux, en coordination avec la FNMF, visant à rédiger un guide pratique de pilotage de la durabilité au sein des organisations mutualistes. Cette démarche s'inscrit dans un contexte où la réglementation européenne en matière de prise en compte des risques et des facteurs de durabilité s'est fortement enrichie et complexifiée ces dernières années, en particulier dans le secteur de l'assurance.

Le cadre prudentiel de Solvabilité 2 demande désormais d'intégrer l'ensemble des « risques de durabilité » (aléas climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance dont la survenance pourrait avoir un impact sur la situation financière ou prudentielle) dans le système de gouvernance et de gestion des risques.

Deux ans après l'entrée en vigueur de ces obligations, l'ACPR a mené une enquête, dont il ressort que la notion de durabilité doit se diffuser dans l'ensemble des activités d'un organisme d'assurance, car inscrite au cœur de sa stratégie.

Dans ce contexte, la FNMF et l'AAM se sont associés pour élaborer un guide dédié au pilotage de la stratégie de durabilité visant à partager un ensemble de fondamentaux et de bonnes pratiques. Ces travaux ont été réalisés avec l'accompagnement du cabinet PwC.

Deux sessions de présentation ont été organisées en mars 2026 à destination des collaborateurs en charge de la durabilité au sein des adhérents de l'AAM et de la FNMF. Un atelier de présentation à destination des administrateurs des membres de l'AAM a également été organisé en avril 2026.

Assouplir les conditions d'émissions des titres subordonnés pour les assureurs mutualistes

Le financement des assureurs mutualistes peut nécessiter d'émettre une dette subordonnée, dans un contexte où le besoin de fonds propres est croissant, où il n'est pas possible de faire appel à l'actionnariat et où elles peuvent faire appel uniquement à l'instrument du certificat mutualiste qui est nettement plus limité.

Les conditions réglementaires d'émission de titres subordonnés font apparaître des divergences significatives entre le régime applicable aux sociétés anonymes et celui dont relève les sociétés d'assurances mutuelles (SAM) et les sociétés de groupe d'assurance mutuelles (SGAM).

En effet, pour les sociétés anonymes un simple conseil d'administration suffit, alors qu'il est exigé des assureurs mutualistes qu'une assemblée générale autorise l'émission de titres subordonnés, émission devant également faire l'objet d'une autorisation préalable de l'ACPR.

Cette inégalité de traitement, en termes de gouvernance et d'obligations réglementaires, est d'autant plus pénalisante pour les assureurs mutualistes que les conditions de convocation et de tenue d'une assemblée générale sont lourdes, en particulier en considération du nombre d'élus à mobiliser.

Ces contraintes défavorisent les assureurs mutualistes dans leurs opérations de financement en dette subordonnée qui nécessitent l'agilité et la réactivité nécessaires afin de saisir des fenêtres de marché souvent étroites.

L'AAM a proposé un amendement visant à modifier le code des assurances dans le projet de loi Simplification, mais celui-ci a été jugé irrecevable. L'AAM reste mobilisée pour trouver un véhicule législatif adapté.

Participer à la rédaction de la stratégie nationale de développement de l'ESS

La France a engagé en 2025 une **démarche de co-construction d'une stratégie nationale de développement pour l'économie sociale et solidaire (SNESS)** associant tous les acteurs de l'ESS pour bâtir une stratégie qui réponde aux besoins et attentes du secteur à horizon 2035. La stratégie nationale vise à la fois à mieux reconnaître le rôle de l'ESS dans l'économie, à lever les obstacles à son développement et à sécuriser ses financements. Elle s'articule autour de 5 axes majeurs :

- **Axe 1** « Pilotage, concertation et territoires » ;
- **Axe 2** « Financement et investissement » ;
- **Axe 3** « Contribuer activement aux grandes transitions » ;
- **Axe 4** « Développer l'ESS » ;
- **Axe 5** « Europe et International ».

L'AAM a participé activement aux travaux, en portant notamment des demandes de simplification, tels que la simplification des conditions d'émission de titres subordonnés, le lissage des résultats et les provisions d'égalisation.

L'AAM suivra avec attention la mise en œuvre de cette stratégie.

Accompagner les membres dans la mise en œuvre de la loi Rixain sur la parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des assureurs mutualistes

La loi Rixain du 24 décembre 2021 a introduit une obligation de parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelle, dont la mise en œuvre progressive doit se faire, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Au sein du Groupe de travail Gouvernance de l'AAM, des échanges ont lieu sur les modalités de mise en œuvre de cette réglementation. L'AAM a sollicité une consultation écrite, afin d'apporter des précisions sur différents points soulevés par le GT Gouvernance, et notamment le périmètre de cette obligation de parité (cas des administrateurs salariés et des représentants des personnes morales), la nature de l'obligation (de moyen ou de résultat), les modalités à déployer pour atteindre cet équilibre de représentation, les types de clauses à intégrer dans les statuts, le cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateurs, et les sanctions applicables en cas d'inobservation de l'obligation de représentation équilibrée.

S'engager au sein des États généraux de la Santé et de la protection sociale

À l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, la Mutualité Française a souhaité engager une **démarche collective** pour repenser le modèle français de santé et de protection sociale. L'ambition de cette démarche est de formuler des propositions de réforme pour la protection sociale en vue de la présidentielle 2027. L'AAM a fait le choix dès le départ d'être co-fondateur de cette démarche.

Près de 80 000 participants, citoyens et professionnels de santé, ont répondu à la consultation et 400 000 témoignages sous la forme de verbatims ont été collectés. C'est un matériau très riche qui va permettre de tirer des enseignements forts pour construire une plateforme de propositions concrètes.

Il en ressort notamment que 9 français sur 10, professionnels de santé comme citoyens, affirment être particulièrement attachés au modèle français de protection sociale.

De mars à juin 2026, les États généraux sont entrés dans un autre temps fort : celui des ateliers dans les territoires. Ils seront suivis par des Groupes de travail nationaux, une convention démocratique et enfin, une phase de convergence allant jusqu'à l'automne 2026.

Rencontre d'une délégation de l'AAM avec la cheffe du bureau des entreprises et des intermédiaires d'assurance de la Direction Générale du Trésor

Le Secrétariat général de l'AAM, accompagné des représentants de Groupama, Aéma et Maif a rencontré le 22 octobre 2025 la nouvelle équipe du Bureau ASSUR 2 – entreprises et intermédiaires d'assurance – et sa cheffe de Bureau, Marie Scoazec.

Ce fut l'occasion d'une présentation de l'AAM et de ses missions et de faire un point sur les sujets d'actualité suivants :

- **Dossiers européens** : FIDA, Union européenne pour les épargnants et les investisseurs, la stratégie d'investissement de détail (RIS) et Value for money, révision des directives marchés publics.
- **Dossiers nationaux** : extension de la provision pour égalisation, assurance des collectivités territoriales et risques émeutes.

Sur chacun des dossiers, les représentants de l'AAM ont pu faire part des positions de l'Association.





Retour sur

2025

Le plan européen

FIDA – ouvrir les données financières

Poursuite de la défense d'un cadre protecteur pour l'assuré dans le contexte de l'ouverture des données financières

Depuis la proposition formulée par la Commission européenne en juin 2023 visant à ouvrir l'accès aux données du secteur financier (Règlement FIDA), et donc de l'assurance, l'AAM s'est pleinement mobilisée afin d'alerter sur les risques inhérents à ce projet et de promouvoir une approche protectrice des assurés.

Dès l'origine, l'AAM a identifié plusieurs enjeux majeurs: l'insuffisance des garanties encadrant l'usage des données par les grandes plateformes technologiques, ainsi que l'élargissement du périmètre des données accessibles. Cette évolution pourrait favoriser une sélection accrue des risques par de nouveaux entrants, au détriment des principes de mutualisation et de solidarité qui structurent le modèle assurantiel entraînant une hausse des primes et une exclusion renforcée des assurés les plus vulnérables.

À la suite de l'adoption des positions du Conseil, du Parlement et de la Commission en 2024 et l'ouverture des trilogues¹, l'AAM a poursuivi son action en 2025. En janvier, le Secrétaire général aux affaires européennes a été rencontré. En mars, elle a adressé aux membres de la commission ECON² du Parlement européen, une contribution alertant sur les risques du texte pour la souveraineté et la compétitivité européennes, la solidarité du modèle assurantiel, la liberté de choix des consommateurs et l'investissement en Europe. En juin, ces positions ont été complétées par des contre-arguments sur les bénéfices de la finance ouverte qui ont pu être avancés par des nouveaux opérateurs, nouveaux arguments de l'AAM transmis aux eurodéputés et aux commissaires concernés. Enfin, en juillet, l'AAM a répondu

à la consultation européenne sur la simplification numérique, soulignant l'incompatibilité de FIDA avec cet objectif et appelant à l'abandon du texte. Position qu'elle maintient encore aujourd'hui.

L'Association continue à poursuivre cet engagement sous la présidence chypriote du Conseil de l'UE depuis janvier 2026 et s'engage à suivre étroitement les négociations à venir lors de la présidence irlandaise à compter de juillet 2026.

Révision des Marchés publics

Promouvoir un cadre de commande publique adapté aux spécificités de l'assurance

Début 2025, la Commission européenne a engagé une révision des directives sur les marchés publics afin de moderniser la commande publique et de renforcer son efficacité, sa transparence et sa durabilité. Dans ce cadre, l'AAM a contribué à la consultation publique de mars, saluant une initiative perçue comme une opportunité pour améliorer l'accès des acteurs mutualistes aux marchés publics et soutenir la souveraineté économique européenne.

Dans sa contribution, l'Association a proposé d'introduire une forme de « préférence européenne » dans les marchés publics du secteur de l'assurance. Les assureurs mutualistes, en raison de leur modèle non lucratif et de leur fort ancrage local, réinvestissent une part importante des primes dans l'économie européenne, au bénéfice de projets à forte utilité sociale et environnementale. L'AAM a ainsi appelé à mieux prendre en compte ces spécificités dans les critères d'attribution des marchés, en valorisant l'origine européenne des entreprises, leur engagement local, leur rôle dans la mutualisation des risques et leur vision de long terme.

1

Négociations informelles entre le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne, visant à trouver un compromis sur un texte législatif.

2

Commission des affaires économiques et monétaires.

Au niveau national, l'AAM a également alerté sur les difficultés croissantes rencontrées par les collectivités territoriales en matière d'assurance. Des procédures d'appel d'offres trop rigides limitent la concurrence et compliquent l'accès à des contrats adaptés face à des risques de plus en plus complexes. L'Association a donc recommandé d'assouplir les procédures, notamment en intégrant des services d'assurance des collectivités territoriales dans le régime des « procédures assouplies »³.

En 2026, l'AAM continuera à œuvrer pour une commande publique européenne davantage en adéquation avec les spécificités du secteur assurantiel.

Soutien au développement d'un outil de sensibilisation européen aux risques climatiques

Face à l'augmentation des dommages liés au changement climatique, qui affectent directement les biens immobiliers et, à terme, les primes d'assurance habitation, la sensibilisation des citoyens aux risques naturels constitue un enjeu croissant au niveau européen. Dans ce contexte, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a proposé le développement d'un outil européen visant à améliorer la compréhension par les citoyens des impacts potentiels du changement climatique sur leurs biens.

L'EIOPA a lancé une consultation sur cette initiative à la fin de l'année 2024. Les assureurs mutualistes y ont contribué en soulignant le nécessaire renforcement de la culture du risque en Europe et le rôle central de la prévention dans l'adaptation au changement climatique.

L'Association a toutefois observé qu'un outil européen unique ne saurait constituer, à lui seul, une réponse pleinement adaptée. Les risques naturels, les niveaux d'exposition, les cadres réglementaires et les régimes d'assurance présentent en effet de fortes disparités entre États membres, voire entre territoires au sein d'un même pays. Une approche uniformisée pourrait ainsi limiter la pertinence opérationnelle de l'outil. À l'inverse, les dispositifs développés au niveau national ou local par les autorités publiques et les assureurs ont démontré leur efficacité et leur meilleure appropriation par les citoyens.

En conclusion, l'AAM a ainsi plaidé pour une approche complémentaire, reposant sur l'articulation entre une plateforme européenne de référence et des outils locaux adaptés aux spécificités territoriales.

Audition de l'AAM par le sénateur Michel Canévet sur DORA

Soutien à une mise en œuvre cohérente et proportionnée du règlement DORA (résilience opérationnelle numérique)

Avant l'entrée en vigueur du règlement européen DORA, le 17 janvier 2025, l'AAM a été auditionnée par le sénateur Michel Canévet, rapporteur du projet de loi « Cyber Résilience » en France, avec l'appui d'experts en cybersécurité d'AG2R La Mondiale. Cette audition a porté sur les mesures destinées à renforcer la sécurité numérique des acteurs essentiels à l'économie et aux services publics.

L'Association a rappelé l'augmentation significative et la diversité des cyberattaques, ciblant notamment les secteurs traitant des données sensibles comme l'assurance pouvant entraîner des pertes financières importantes et des perturbations durables de l'activité des entreprises.

L'AAM a souligné que les assureurs ont déjà renforcé leurs dispositifs de sécurité et leurs plans de gestion de crise, et que le règlement DORA constitue un cadre européen utile pour harmoniser les règles, mieux protéger le secteur financier et faciliter la coopération avec les autorités. L'Association a insisté sur la nécessité d'assurer une cohérence entre les règles européennes et les dispositifs nationaux afin d'éviter doublons et complexités inutiles.

L'AAM a ainsi appelé à un accompagnement renforcé des autorités pour garantir une mise en œuvre progressive, pragmatique et proportionnée.

L'Association poursuivra ses travaux sur la cybersécurité et la résilience numérique en 2026 dans le cadre de son Groupe de travail DORA.

³ Modalité de passation des marchés publics offrant aux acheteurs une plus grande flexibilité procédurale, avec des formalités allégées, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de concurrence.



Perspectives et projets

L'AAM reste mobilisée au niveau européen, afin de faire face aux nombreuses initiatives impactant le secteur de l'assurance. Pour ce faire, l'AAM s'est fortement impliquée dans l'AMICE en souhaitant et œuvrant pour un changement dans sa gouvernance visant à renforcer son activité de plaidoyer auprès des décideurs européens. Cette implication s'exprime par le lien fort entre la vice-présidence et l'action en affaires publiques.

Parmi les dossiers européens à fort impact, **l'AAM est particulièrement vigilante quant à l'évolution du projet FIDA** (Financial data access) visant à créer un cadre de partage de données financières. L'AAM reste opposée à tout projet qui remettrait en cause la mutualisation des risques. L'IA agentique à son tour, vient troubler cette ouverture et les flux de données apportant encore autant d'opportunités que de menaces sur leur collecte, leur traitement et leur usage de manière débridée. Il faut donc anticiper ce mouvement dans un secteur de l'assurance en perpétuelle mutation. L'AAM portera une réflexion sur ce que pourrait être une approche mutualiste d'un tel outil.

Au niveau européen toujours, l'AAM suivra de près les propositions tendant à la mise en place d'un régime européen de couverture des catastrophes naturelles. À ce titre, l'AAM considère qu'un dispositif européen doit venir en appui des régimes nationaux existants, et favoriser l'accompagnement des pays n'ayant pas encore développé de dispositif d'indemnisation.

S'agissant des catastrophes naturelles au niveau national, l'AAM restera attentive aux mesures qui seront proposées en accompagnement du premier rapport de l'Observatoire de l'assurabilité de CCR. L'équilibre et la pérennité du régime d'indemnisation des

Cat Nat est un pivot essentiel de stabilité de l'assurabilité, qui doit être préservée.

L'AAM participera également aux prochains événements organisés par Eurofi, think thank européen du secteur financier. L'occasion de porter la voix mutualiste dans les débats européens du secteur où de très nombreux décideurs s'associent.

L'AAM s'implique dans la transposition de la Directive IRDD (Directive relative au Rétablissement et la résolution en assurance) qui prévoit la mise en place d'un fonds de résolution assurantiel, à la fois dans sa gouvernance et son contenu. Ce sujet initié par Bruxelles, touche tous les assureurs européens dans chacun de leurs pays respectifs, pour la mise en œuvre souvent considérée comme « démesurée » par rapport au risque représenté par les acteurs européens mutualistes, pour beaucoup non-systémiques.

De même la mise en place d'un dispositif de garantie émeutes introduit dans la LF pour 2026 reste un sujet d'attention.

Au niveau national, l'AAM continue à soutenir les États généraux de la santé et de la protection sociale (EGSPS), dont les propositions devront alimenter le débat sur l'avenir de la protection sociale en vue de l'élection présidentielle en 2027.

L'AAM, face et avec l'intelligence artificielle (IA), tel peut être résumé le ou les défis de l'équipe du Secrétariat général pour apporter ses services aux adhérents, les renforcer, les mettre à la hauteur de leurs besoins par une offre adaptée. Apprendre et se former à l'IA seront les prochains défis, une IA au service de nos valeurs et de nos missions visant à l'efficacité et au respect de l'éthique et de la confidentialité.

Services aux adhérents

Les outils d'information

Veille informationnelle

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (le lundi), portant notamment sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'européen. La revue de presse hebdomadaire (le jeudi) complète l'information à nos membres.

Abonnements mutualisés

L'AAM prend en charge trois abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- L'observatoire Innovations & Initiatives Internationales (O3i),
- L'observatoire « Fintech & Assurtech »,
- L'observatoire Prospective et Tendances Sociétales (Optens).

Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment est également proposée aux adhérents de l'AAM sur la base d'un contrat-cadre à un tarif négocié annuellement.

Les Rencontres AAM de l'actualité



Une Rencontre AAM de l'actualité sur la lutte contre le blanchiment, coorganisée avec la FNMF s'est réunie le 12 juin 2025. Elle a eu pour objectif de permettre un temps d'échanges autour de la mise en œuvre opérationnelle de la réglementation applicable au niveau français ainsi que les nouvelles exigences au niveau européen.

Une Rencontre AAM de l'actualité sur la facturation électronique s'est tenue le 12 novembre 2025. Elle a permis de présenter les enjeux de la réforme à venir de la facturation électronique et de permettre un temps d'échanges autour des questions relatives à sa mise en œuvre.

Évènement AAM/ Mutualité Française sur les enjeux et impacts de DORA et 3 ateliers Dora.

L'AAM et la FNMF ont coorganisé trois ateliers dédiés à la mise en œuvre du règlement européen DORA, centrés sur trois thématiques majeures: gestion des tiers, gestion des incidents TIC (technologies de l'information et de la communication) et cadre de gestion des risques TIC.

L'offre de formation AAM-ROAM et l'IFPASS

Le partenariat AAM-ROAM et l'IFPASS conclu en février 2020 permet de proposer une offre de formation de 250 modules couvrant l'ensemble du secteur de l'assurance aux administrateurs, collaborateurs, cadres dirigeants et fonctions clés des adhérents. Les formations se déroulent en présentiel ou via « l'Université digitale ». Un parcours spécifique pour les administrateurs autour de 100 modules (Solvabilité 2, Distribution en assurance...) est également proposé. En 2025, plus de 345 personnes (administrateurs, dirigeants et responsables de fonctions clés) ont été formées.

Participations extérieures

Organisations mutualistes européennes et internationales



L'implication européenne de l'AAM se concrétise par son adhésion à l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). La nécessité d'une association européenne forte est incontestée dans un contexte d'avalanche réglementaire sur le secteur de l'assurance. Plus de 70 textes européens aujourd'hui impactent l'assurance et la vie quotidienne des Français dans ce domaine. L'assurance mutualiste et coopérative en Europe représente 33% des parts de marché (2022).

L'AAM contribue aux groupes de travail de l'AMICE notamment celui dédié aux Affaires réglementaires, la Régulation prudentielle, la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et la Communication.

La gouvernance de l'AMICE a été renouvelée début juin 2025 lors de son assemblée générale. La Secrétaire générale de l'AAM, Cornélia Federkeil, est membre du conseil d'administration et assure la vice-présidence de l'AMICE, en charge du plaidoyer. Adrien Couret, directeur général d'Aéma Groupe et Thomas Nérot, Directeur adjoint du développement des assurances mutualistes de la FNMF sont également membres du conseil d'administration.

L'AAM promeut une vision européenne où :

- la gouvernance mutualiste est pleinement reconnue,
- la résilience et la stabilité du modèle sont valorisées,
- les outils concrets du mutualisme sont partagés pour distinguer les mutuelles des structures capitalistiques.

L'AAM adhère également comme membre associé à l'ICMIF, la Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes. Les membres viennent des 5 continents. Par ailleurs, le secrétariat général échange régulièrement avec la CAMIC, association des mutuelles canadiennes. La part des assureurs mutualistes sur le marché mondial de l'assurance était de 26,3 % en 2022 (2021 : 26,0 %).

L'Europe représente **près d'un tiers** de ce marché global (32,96 %).

Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à l'AMICE et à l'ICMIF ou d'y être représentés via l'AAM.



La représentation au sein des instances de l'ESS – Économie Sociale et Solidaire



La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS dite loi Hamon, a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS. En conséquence, elles sont représentées au sein des instances de ce secteur :

- Au **CSESS** (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres, depuis son renouvellement en avril 2025, au titre de l'AAM: Yves Pellicier (MAIF), Patrick Laot (Groupama AURA), Laure Delair (MACIF) et Valérie Blanchard (AAM).
- À **ESS France** (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de représenter l'ESS dans les politiques publiques, sont représentants titulaires: Yves Pellicier/ MAIF, Véronique Poncin / AG2R La Mondiale et en tant que suppléants, Adrien Couret / Aéma Groupe et Cornélia Federkeil / AAM. Yves Pellicier occupe le poste de vice-président en charge de la transition écologique.

La représentation de l'AAM au sein de l'**UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale): En tant que représentante d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES afin d'y adhérer comme membre associé à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle y est représentée au sein du conseil d'administration avec une voie consultative.

Association prévention routière

Thierry Monminoux: vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au conseil d'administration de Prévention Routière.



Liens avec les partenaires



La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

L'AAM et la FNMF partagent une vision commune: le rôle central du mutualisme dans la société et comme modèle économique de long terme. Les deux structures organisent régulièrement des événements communs pour leurs adhérents sur des sujets d'actualité.

Ainsi en 2025, la FNMF et l'AAM ont organisé:

- Trois ateliers dédiés à la mise en œuvre du règlement DORA,
- une Rencontre de l'actualité consacrée à la LCB-FT en juin,
- et une Matinée consacrée à l'actualité de la prévoyance, de l'épargne et de la retraite en décembre 2025.

Dans une démarche de collaboration, l'AAM et la FNMF ont, pour la deuxième année consécutive, organisé des dîners-débats dans le cadre de la Coupole mutualiste, espace dédié aux échanges et à la réflexion sur des sujets assurantiels et de société. Deux Coupoles mutualistes se sont tenues en 2025 en présence des dirigeants des organisations membres ainsi que de parlementaires français et européens.



ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 18 sont également membres de ROAM. Naturellement des liens ont été tissés depuis la création de l'AAM dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement à leurs adhérents respectifs mutualistes.

Ceci se traduit par une information réciproque en préalable des Commissions exécutives de l'AAM et de ROAM. Depuis 2020, un accord a été passé entre les deux associations et l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) pour une offre élargie à destination des administrateurs et des collaborateurs de leurs adhérents respectifs (voir page 39).

Notre communication

Retrouvez ses missions, son histoire, des documents en téléchargement de l'AAM sur le site :

www.aam-asso.fr

et le manifeste de l'AAM sur son site dédié :

www.engagementsmutualistes.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

L'AAM développe une stratégie simple et adaptée, à la fois BtoB ou BtoC, sur ses différents réseaux sociaux afin de promouvoir les valeurs du mutualisme grâce à la fois un contenu informatif et une fréquence de publication régulière.



[association-des-assureurs-mutualistes](https://www.linkedin.com/company/association-des-assureurs-mutualistes)



[@AAMutualistes](https://twitter.com/AAMutualistes)



[aa.mutualistes](https://www.instagram.com/aa.mutualistes)



Retrouvez la JAAM – Journée des administrateurs de l'AAM sur notre chaîne YouTube

AAM Association des Assureurs Mutualistes

À la suite de nos Journées des administrateurs – JAAM, qui se tiennent annuellement, l'AAM publie sur sa chaîne YouTube, une courte vidéo de 3 minutes émaillée d'interviews. En 2025, la JAAM sur le thème « Les assureurs mutualistes: services, gestion de crises et résilience sur les territoires » a interviewé Elisabeth Laville, fondatrice du think tank Utopies, Pascal Féliot, directeur général de Thélem assurances et Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France (APVF).



26 boulevard Haussmann 75009 PARIS
FR +33 1 53 25 06 72
contact@aam-asso.fr

www.aam-asso.fr

Retrouvez le Manifeste de l'AAM: www.engagementsmutualistes.fr

 AAM Association des Assureurs Mutualistes  @aa.mutualistes

 Association des Assureurs Mutualistes  @AAMutualistes